



Contrat de partage de bénéfices sur les ventes de produits

Par NicoSens

Dans le cadre d'une nouvelle entreprise dans l'innovation informatique, je souhaiterais vendre des produits dérivés originaux grâce à un designer.

Etant donné que le designer effectue une grande partie du travail, que je souhaite que sa créativité soit la meilleure possible, et que les produits dérivés ne sont pas la source de revenus principale, je voudrais partager les bénéfices des ventes de ces produits en 2: 50% pour mon entreprise et 50% pour le designer.

Est-ce possible d'un point de vue légal?

Si oui, quel est le type de contrat nécessaire?

Merci d'avance.